

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 juin 2014**

**Rapporteur :  
Monsieur Marc CHAUVIN**

**N° 2 DDC 14.4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/06/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/06/2014 (accusé de réception du 16/06/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Demande de subventions de fonctionnement et d'acquisition d'instruments de musique  
au conseil général du Finistère**

Le conservatoire de musiques et d'art dramatique de Quimper offre à ses 682 élèves un large éventail de formations depuis l'éveil musical pour les enfants de 5 et 6 ans jusqu'aux formations pré-professionnelles pour les étudiants inscrits en cycle spécialisé.

Les disciplines enseignées sont largement diversifiées avec des départements instrumentaux équilibrés, un important département de musiques traditionnelles, un département d'art dramatique et une place essentielle accordée aux pratiques collectives.

Le projet d'établissement répond à la volonté de la ville de Quimper de reconnaître le conservatoire de musiques et d'art dramatique comme un équipement culturel structurant pour l'ensemble des pratiques amateurs de Quimper, mais aussi de la Cornouaille, du département et de la région. En continuité avec l'identité de cet établissement, les actions et programmes sont prioritairement définis en fonction du soutien qu'ils apporteront à un aménagement cohérent du territoire communal, intercommunal et de la Cornouaille dans le domaine de l'enseignement spécialisé et de leur adéquation avec les attentes des professionnels et des amateurs de ces territoires. En 2014, un nouveau projet d'établissement viendra définir les orientations futures du conservatoire.

Centre ressource pour les professionnels et les amateurs, le conservatoire se situe au croisement des esthétiques: du classique au contemporain, des musiques amplifiées aux musiques traditionnelles, en passant par le théâtre, le conservatoire est un lieu d'expérimentation de ces nombreux champs et se rapproche pour cela de partenaires privilégiés tels que les « Polarités », les fédérations de bagadou et de cercles, « Ti Ar Vro kemper » et « Dastum », la Scène Nationale de Quimper, le musée départemental breton, etc.... Il s'implique aussi fortement dans le projet Max Jacob en cours.

Le conservatoire de musique et d'art dramatique veut aussi favoriser les partenariats avec les associations, en apportant la spécificité du conservatoire et l'expertise des enseignants, dans un esprit de complémentarité.

Cet équipement a enfin un rôle primordial dans l'éducation des publics par la découverte de la pratique et de la création artistique. Par ses projets, et avec le concours des musiciens intervenants, le conservatoire mène un travail important en direction des scolaires. En 2013, plus de 2000 élèves ont bénéficié d'une action musique.

Ces projets sont souvent réalisés en lien avec les acteurs du spectacle vivant de la Cornouaille (Scène Nationale de Quimper, Très Tôt Théâtre, Polarités etc...), contribuant ainsi à réaliser une articulation cohérente des différentes phases de la vie artistique et culturelle de Quimper et de son agglomération, de la formation à la création et à la diffusion, en étant notamment un partenaire important de toutes les résidences d'artistes de la Scène Nationale.

La réalisation de ces projets nécessite la recherche de partenaires publics. Le conseil général du Finistère participe au financement du fonctionnement des écoles de musiques.

Le conseil général du Finistère participe au financement des acquisitions d'instruments de musique des structures d'enseignement musical. Le conservatoire de musiques et d'art dramatique de Quimper dispose d'un parc instrumental important qu'il doit constamment enrichir et renouveler afin de permettre aux élèves d'apprendre la musique dans les meilleures conditions possibles.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès du conseil général du Finistère :

- 1- une aide globale de 43 000 euros pour soutenir l'action et le développement du conservatoire de musique et d'art dramatique dans tous ces domaines ;
- 2- une subvention de 3 235 euros pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le maire,

Ludovic JOLIVET